

H A U T E



Décision n° 647/2023
AL

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 2 : créer les postes pour les emplois saisonniers, les contrats aidés, les contrats d'apprentissage ou d'alternance, les contrats pour accroissement temporaire d'activité et les besoins occasionnels, en conformité avec les autorisations budgétaires des budgets principal et annexes).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un contrat de travail pour accroissement temporaire d'activité avec :

- Madame Nadia LAROCHE en tant qu'agent d'entretien du 1^{er} janvier au 24 septembre 2024.

Fait à Jonzac
Le 18 DEC. 2023

Le Président
Claude BELOT

**Communauté de Communes
de la Haute-Saintonge**
7 rue Tallefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex